

Avenant n°1 à la convention générale d'adhésion au Pôle Informatique du CDG82

Entre

**Le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale
de Tarn et Garonne (CDG82)**

23, Boulevard Vincent Auriol, 82000 MONTAUBAN

Représenté par son Président Jean-Luc DEPRINCE, dûment habilité par délibération du Conseil
d'Administration du Centre en date du 19 novembre 2020

d'une part, et

d'autre part,

Objet : Nouvelle prestation de sécurisation de la messagerie et de sensibilisation aux risques cyber

Il a été convenu ce qui suit

Article 1^{er} : Objet de l'avenant

Dans le cadre de ses missions d'assistance aux collectivités en matière de Technologies de l'Information et de la Communication, le CDG82 propose un ensemble de prestations destinées à favoriser le déploiement de l'e-administration sur le département en mutualisant les frais d'installation et de fonctionnement d'outils et de plateformes, et en assurant la formation et une assistance personnalisée et de proximité aux utilisateurs de ces technologies.

La messagerie électronique étant aujourd'hui le vecteur privilégié par les cybercriminels pour mener leurs attaques, le CDG82 propose deux solutions pour réduire ces risques :

- Une **solution d'antispam** contre les menaces informatiques contenues dans les courriels. Pour réaliser cela, nous avons retenu l'outil « **Protect** » de la société française MailinBlack.
- Une solution de **sensibilisation au phishing** avec l'outil "**Cyber Coach** », cette solution est également proposée par l'éditeur MailinBlack.

Article 2 : Détail des solutions

MailinBlack Protect :

Cette option consiste à sécuriser les messageries professionnelles contre les cyberattaques :

- Anti-virus, anti-phishing, anti-spam
- Analyse des liens dans les emails
- Messagerie propre et sécurisée

MailInBlack Cyber Coach :

Cette option consiste à sensibiliser et former les collaborateurs aux risques cyber :

- Audit des vulnérabilités humaines
- Simulations d'attaques réalistes
- Contenus de formation adaptés
- Pilotage de la progression des utilisateurs

Remarque : La collectivité a la possibilité de choisir MIB Protect et MIB Coach, ou un seul des 2 produits.

Article 3 : Service assuré par le CDG82

Le CDG82 assurera la configuration, le déploiement, la formation et le support de ces deux solutions. Un état détaillant l'ensemble des solutions souscrites par la collectivité sera adressé chaque année par le CDG82 et servira de base pour la facturation.

Aucune réduction au prorata temporis ne sera appliquée en cas d'adhésion au service, de souscription à une nouvelle prestation, ou une résiliation, en cours d'année.

Pré requis : L'installation de la solution MailinBlack Protect nécessite que chaque collectivité dispose au préalable de comptes de messageries professionnelles avec leur propre nom de domaine.

Article 4 : Engagements de la collectivité

La collectivité s'engage à fournir au CDG82 la liste des comptes de messagerie concernés et informer de tout changement (ajout/suppression).

La collectivité s'engage à souscrire aux prestations pour une durée de 3 ans.

Article 5 : Tarifs

<i>Tarifs ⁽¹⁾</i>	Année N	2 années suivantes
Frais de mise en service (1^{ère} année)	350,00 €	
MailinBlack Protect par compte mail	14,50 €	14,50 €
MailinBlack Cyber Coach par compte mail	12,00 €	12,00 €

Fait en double exemplaire

Pour le CDG82

Pour la Collectivité / l'Etablissement

à Montauban, le	à	le
le Président du CDG82,	le	
Jean-Luc DEPRINCE		

Le premier exemplaire de la convention est à conserver par la collectivité/l'établissement.

Le second exemplaire est à retourner au CDG82.

⁽¹⁾ Le tarif appliqué sera celui mentionné sur le bon de commande proposé à la collectivité/l'établissement au moment de leur souscription.